

Téléphone: 01.69.51.71.17 Télé copie: 01.69.51.71.25 Direction des Services

Techniques et de l'Urbanisme

N/REF : SLC/22/174

ARRETE N°2022 - 069

PORTANT SUR LA REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNMENENT 27 RUE JEAN-BAPTISTE HUET A VILLIERS-SUR-ORGE

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211.1 à L 2213.4.

VU le Code de la Route ; notamment les articles R 411-17 à R 411-24 et R417-1 à R 417-13.

VU l'arrêté ministériel du 31 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment son livre 1, 1ère et 8ème parties.

VU la demande formulée le 21 juin 2022, par Monsieur Cyril Brassas,

CONSIDERANT qu'il convient de faciliter l'emménagement de l'administrée au 27 rue Jean-Baptiste Huet à Villiers-sur-Orge.

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de garantir la sécurité des usagers.

ARRETE

Article 1- Un utilitaire sera autorisé à stationner sur les places de stationnement (2 places standards) situées face au 27 rue Jean-Baptiste Huet qui lui sont réservées, le 30 juillet 2022 de 8h00 à 19h00.

La vitesse sera réduite à 20km/h au droit déménagement.

Article 2- La mise en place de la signalisation temporaire, ainsi que sa maintenance de jour comme de nuit seront assurées par le pétitionnaire.

Article 3- Les dispositions résultant du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers au moyen des panneaux réglementaires conformes aux instructions en vigueur de la réglementation routière,

Article 4- Les infractions au présent arrêté seront relevées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 5- En cas de stationnement malgré l'interdiction, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à 325-3 du Code de la Route.

Article 6- Ampliation du présent arrêté sera transmise à : Le commissariat de Police de Sainte-Geneviève-des-Bois, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux de la commune Villiers-sur-Orge.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa publication le :

Fait à Villiers-sur-Orge le 25 juillet 2022 Pour le Maire empêché;

